



# Opposition à contrainte URSSAF et RGPD

Par **Li2025**, le **28/01/2025** à **12:43**

Bonjour

J'ai constaté dans une contrainte URSSAF, la mention de mon numéro de sécurité sociale, données personnelles très sensible.

Son sous-traitant, le commissaire de justice y a donc accès. Les données sont hébergées en Suisse...

Je considère qu'il y a violation a minima des articles 28, 29 &32 du RGPD.

Ces points que j'ai soulevés ont eu une conséquence inattendue: disparition de l'affichage de mon '?' de SS dans la contrainte que je viens de recevoir. Au fond ça ne change rien puisque l'huissier a toujours dans ses bases le numéro mais ça démontre que c'est mal géré.

Qu'en pensez-vous ? Comment optimiser cet argument qui semble mettre en porte à faux l'URSSAF et l'huissier ?